



OLYMPUS

CODE DE CONDUITE INTERNATIONAL D'OLYMPUS :

**CAR NOS ACTIONS
SONT IMPORTANTES**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 2

Notre but et nos valeurs fondamentales 2

Lettre du président exécutif 4

Quatre questions 7

SECTION 1 : NOUS DEVONS CONCEVOIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ 8

Sûreté, qualité et sécurité des produits 9

Offrir une valeur innovante 10

SECTION 2 : NOUS DEVONS OFFRIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET RESPECTUEUX 11

Comportement respectueux 12

Lieu de travail sain et sécuritaire 13

**SECTION 3 : NOUS DEVONS EXERCER NOS
ACTIVITÉS D'UNE MANIÈRE ÉTHIQUE ET LICITE 14**

Corruption	15
Cadeaux, repas et divertissements	17
Conflits d'intérêt	18
Concurrence loyale et veille économique	19
Commerce international	20
Intégrité financière et fraude	20
Gestion des partenaires commerciaux et autres tiers	21

**SECTION 4 : NOUS DEVONS PROTÉGER LES
RESSOURCES ET LES INFORMATIONS DE
L'ENTREPRISE 22**

Ressources et informations de l'entreprise	23
Protection des données	24
Protection de la confidentialité des données	24
Délit d'initié	25
Communications prudentes et gestion des dossiers	26

**SECTION 5 : NOUS DEVONS FAIRE PREUVE
D'INTÉGRITÉ DANS NOS INTERACTIONS AVEC LES
CLIENTS, LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES
AUTRES PARTIES PRENANTES 27**

Interactions avec les professionnels de santé	28
Gestion des actifs de l'entreprise sur le terrain	29
Promotion de nos produits	29

**SECTION 6 : NOUS DEVONS ÊTRE UNE ENTREPRISE
CITOYENNE EXEMPLAIRE 30**

Responsabilité sociétale	31
Environnement	32
Droits de l'Homme et pratiques professionnelles équitables	32

**SOULEVER DES QUESTIONS ET DES
PRÉOCCUPATIONS 33**

CHEZ OLYMPUS,
NOTRE **PHILOSOPHIE**
S'ARTICULE AUTOUR
DE NOTRE **MISSION**
ET DE NOS **VALEURS**
FONDAMENTALES.

Notre but est notre raison d'être, l'aboutissement de nos efforts et la motivation de chacun à venir travailler tous les jours.

Nos valeurs fondamentales sont les croyances et les principes que nous partageons. Ce sont elles qui décrivent le mieux l'entreprise que nous sommes et que nous nous efforçons d'être. Notre conduite reflète nos valeurs fondamentales dans nos actions quotidiennes. La culture de notre entreprise s'épanouit lorsque nos valeurs fondamentales dictent notre conduite. Chez Olympus, nos valeurs fondamentales, notre conduite et notre Code de conduite garantissent une compréhension commune de notre identité et de ce que nous représentons dans le monde entier.

Le code de conduite international d'Olympus (Code international d'Olympus) nous guide afin que nous adoptions une conduite professionnelle éthique et responsable. Notre passion pour notre travail et nos normes d'excellence partagées font d'Olympus une entreprise d'exception.

Aujourd'hui, notre entreprise évolue, même si nos valeurs fondamentales restent les mêmes. Nous sommes conscients que nos méthodes de travail importent autant que notre travail en lui-même.

Nos méthodes de travail importent car notre travail est essentiel.

YASUO TAKEUCHI

DIRECTEUR, REPRÉSENTANT EXÉCUTIF,
PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET RESPONSABLE ESG,
OLYMPUS CORPORATION



LETTRE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF

Chers collègues,

Olympus est fière de sa longue histoire d'innovation. Nous sommes conscients que pour garantir un succès futur réalisable et durable, nous devons agir conformément à notre philosophie d'entreprise et, plus spécifiquement, à la valeur fondamentale qu'est l'intégrité.

Nous attendons de nos responsables qu'ils promeuvent la valeur fondamentale de l'intégrité en donnant l'exemple à nos équipes.

Chacun d'entre nous, quelle que soit sa fonction, doit toujours respecter les lois, les réglementations et les politiques de l'entreprise. Nous exigeons des vendeurs, des fournisseurs et des partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons qu'ils appliquent le même haut degré d'intégrité.

Votre conduite au travail importe. Le Code international décrit les attentes d'Olympus envers vous. Merci de prendre le temps de lire le présent Code, de le garder à l'esprit et de l'appliquer, tout en respectant nos politiques et procédures locales, afin qu'ils orientent vos décisions et actions.

Si vous hésitez sur les bonnes actions à entreprendre, demandez conseil. Si vous suspectez une mauvaise conduite, signalez-le. Olympus réalisera l'examen ou l'enquête appropriés, tout en vous protégeant d'éventuelles représailles pour avoir signalé une situation de bonne foi.

Grâce à ces mesures, nous souhaitons gagner et conserver la confiance de toutes nos parties prenantes, notamment nos employés, clients, actionnaires, et organismes de réglementation.

Merci de partager mon engagement indéfectible envers l'intégrité.



Yasuo Takeuchi



POURQUOI AVONS-NOUS UN CODE ?

Pour nous rappeler que nous devons exercer nos activités avec intégrité malgré un environnement de travail de plus en plus mondialisé et concurrentiel.

Grâce à notre travail et notre dévouement, chacun de nous contribue à asseoir la bonne réputation d'Olympus au sein de la société et du secteur. Pour y parvenir, notre entreprise et nos produits doivent susciter la confiance des clients. Nous devons gagner et conserver cette confiance au quotidien.

À QUI S'ADRESSE LE CODE ?

Nous sommes tous appelés à assumer nos responsabilités, à faire preuve d'intégrité et à agir correctement. Le Code s'applique également et sans exception à chacun de nous.

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qui agissent en notre nom d'agir avec intégrité conformément à nos normes.

C'est uniquement en associant notre réussite dans les affaires à une approche responsable que nous pourrions atteindre notre objectif de concevoir et de proposer des produits qui offrent aux gens une vie plus saine, plus sûre et plus satisfaisante.

COMMENT DOIS-JE UTILISER LE CODE ?

Le Code international d'Olympus nous indique la conduite à adopter, ainsi que les actions appropriées et responsables au sein de notre entreprise. Il reflète nos valeurs fondamentales, les politiques internes, les engagements et les principes volontaires, ainsi que les lois nationales et internationales.

Les principes décrits dans le présent Code doivent faire partie intégrante de notre travail et de nos actions. La réussite de notre entreprise repose sur le respect de ces principes fondamentaux.

Olympus applique également certains Codes ou politiques régionaux. Nous devons respecter les normes décrites dans le Code international, ainsi que celles des Codes, politiques et procédures régionaux qui régissent notre travail.

QUE SE PASSE-T-IL SI QUELQU'UN ENFREINT LE CODE ?

Toute conduite inappropriée de quelque individu que ce soit est susceptible de nuire à nos relations avec les parties prenantes. Elle risque de trahir la confiance des clients et du public. Une violation du Code international peut être traitée en informant la personne concernée, ou mener à des mesures correctives pouvant aller jusqu'au licenciement. Des amendes et des demandes d'indemnisation peuvent également être imputées lorsque le non-respect du Code international est aussi une violation de la loi.

Pacte mondial des Nations unies

En tant qu'entreprise, nous devons respecter les 10 principes du pacte mondial des Nations unies, notamment en nous engageant à promouvoir les droits de l'Homme et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, telles que l'extorsion et la corruption.

Le Code international d'Olympus, conforme à ces principes, décrit comment nous devons agir en tant qu'entreprise digne de confiance pour nos clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

NOUS DEVONS

CONCEVOIR
DES PRODUITS
ET DES SERVICES
DE QUALITÉ

SÛRETÉ, QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Olympus se distingue par ses produits et services de haute qualité. Nos processus et procédures de gestion de la qualité nous permettent de respecter les normes internationales et d'améliorer en permanence nos produits, services et processus. Suivre les politiques de qualité d'Olympus et les procédures applicables pour continuer d'améliorer et de préserver l'efficacité de son système de gestion de la qualité en pleine conformité avec les exigences réglementaires. Nous souhaitons obtenir des résultats exceptionnels en termes de satisfaction client, santé et sécurité des patients, ainsi que de sécurité des appareils.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Appliquer les procédures, processus et exigence internes en matière de qualité afin de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité de nos produits et services.
- Respecter les pratiques réglementaires et cliniques appropriées si vous travaillez avec nos produits médicaux.
- Signaler entièrement et avec précision les résultats des tests de qualité, sans jamais falsifier, modifier ou dissimuler un résultat.
- Signaler **tout** événement indésirable ou événement indésirable potentiel ou toute plainte relative à la qualité des produits **immédiatement** à notre service d'assurance qualité et d'autres services conformément à la réglementation locale.
- Tenir compte de la cybersécurité et de la gestion des risques de confidentialité tout au long du cycle de développement des produits.
- Identifier les vulnérabilités des produits en matière de sécurité et communiquer les mesures d'atténuation aux parties prenantes.



Points importants :

Nous prenons les plaintes relatives à la qualité très au sérieux, notamment celles qui concernent nos produits médicaux.

Une plainte relative à une blessure ou un préjudice occasionnés à un patient est dénommée « Événement indésirable ou événement indésirable potentiel ». Ces plaintes doivent être signalées immédiatement, dans les meilleurs délais.

Nous devons gérer ce type de plainte rapidement, en accordant la priorité à la santé du patient.

Vous devez également partager les informations que vous recevez sur les menaces et les vulnérabilités des produits en matière de sécurité.

OFFRIR UNE VALEUR INNOVANTE

Chez Olympus, nous souhaitons regarder au-delà du présent afin d'offrir une valeur future à nos clients, patients et parties prenantes

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Se tenir informé des tendances du monde entier et orienter les projets d'entreprise sur les besoins et les souhaits des clients.
- S'efforcer de concevoir et de proposer des produits et des services sécuritaires de haute qualité, qui s'avèrent efficaces du point de vue des clients.



NOUS DEVONS

OFFRIR UN LIEU
DE TRAVAIL SÛR
ET RESPECTUEUX

COMPORTEMENT RESPECTUEUX

La dignité et le respect mutuel doivent alimenter nos interactions les uns avec les autres, avec les partenaires commerciaux et toute personne que nous rencontrons dans le cadre de notre travail. Nous ne tolérons aucun harcèlement, ni aucune discrimination basée sur des caractéristiques personnelles, telles que le sexe, l'âge, la nationalité, l'appartenance ethnique, la couleur de peau, les opinions politiques, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, l'origine sociale ou un handicap. Nous souhaitons établir un environnement de travail sain et épanouissant. Les comportements irrespectueux sont susceptibles d'entraîner des sanctions disciplinaires, lesquelles peuvent aller jusqu'au licenciement.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Traiter ses collègues, clients et partenaires commerciaux avec courtoisie, dignité et respect.
- Apprécier la diversité des personnes, des points de vue et des méthodes de travail.
- Ne jamais discriminer les candidats à l'emploi ni les employés.
- De façon générale, éviter de faire de généralités, notamment celles établies sur la race, le sexe ou la religion.
- Ne jamais harceler les autres et dénoncer tout cas de harcèlement sur le lieu de travail.



Points importants :

Qu'est-ce que le harcèlement ? Nous le définissons comme un comportement verbal, physique ou visuel illégal qui peut être interprété comme une offense personnelle, porter atteinte à la morale et/ou compromettre l'efficacité au travail.

Voici des exemples de harcèlement :

- propos racistes
- plaisanteries ayant trait à la religion ou au sexe
- déclarations insultantes
- affiches ou dessins offensants
- tactiques d'intimidation
- propos injurieux dans des messages électroniques
- l'utilisation, l'affichage ou le partage de matériels pornographiques

Le harcèlement sexuel peut s'exprimer sous la forme de faveurs sexuelles, d'avances sexuelles ou de plaisanteries à connotation sexuelle ou tout autre comportement de nature sexuelle.

Rappelez-vous que votre intention peut ne pas être prise en compte. En effet, une action, une plaisanterie ou des propos censés ne pas être offensants peuvent être considérés comme une violation du présent Code international si vos collègues se sentent raisonnablement insultés.

LIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE

La santé et la sécurité au travail constituent une priorité absolue. Nous prenons des mesures proactives pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles au travail. Nous souhaitons offrir un environnement ergonomique et convivial à nos employés. Chez Olympus, nous promouvons la santé et le bien-être.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Faire preuve de bon sens et agir de manière sécuritaire, pour vous et les autres.
- Signaler les problèmes de sécurité et les blessures ou maladies liées au travail.
- Ne jamais plaisanter au sujet de la violence et signaler toute menace violente ou tout signe d'avertissement d'autres personnes.
- Respecter les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.



NOUS DEVONS

EXERCER NOS
ACTIVITÉS D'UNE
MANIÈRE ÉTHIQUE
ET LICITE



Qu'est-ce qu'un tiers ?

Dans le contexte de nos règles anticorruption, un tiers désigne toute entreprise, organisation ou individu externes, n'appartenant pas, échappant au contrôle ou n'étant pas employé par l'entreprise Olympus Group, qui a été embauché ou qui a fait l'objet d'un contrat pour fournir des biens ou des services, réaliser des activités commerciales avec ou au nom d'une entreprise appartenant à Olympus Group.

CORRUPTION

Nous nous efforçons d'adopter une conduite professionnelle honnête, tout en démontrant un haut niveau d'intégrité. Nous ne tolérons aucun pot-de-vin ni corruption dans notre entreprise.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Ne jamais offrir, donner ou accepter des pots-de-vin ou des cadeaux, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.
- Ne pas accepter de petits cadeaux s'ils sont destinés à influencer le destinataire à assurer un service en échange.
- Comprendre que les fonctionnaires doivent respecter des normes juridiques et morales élevées, notamment certaines interdictions de recevoir des cadeaux ou d'autres avantages.
- Appliquer les cinq principes décrits ci-dessous.
- Contacter les services juridiques et de conformité pour obtenir de l'aide et des conseils.





Les cinq principes

01 Séparation

Il n'est pas acceptable d'influencer les décisions d'achat en offrant des avantages inappropriés ou illégaux. Cela concerne les invitations à des événements ou des repas, ainsi que des cadeaux dans la cadre d'une formation professionnelle. Toujours appliquer les directives appropriées (par exemple, les valeurs limites) en vue d'éviter la suspicion d'une tentative d'influence.

02 Transparence

Nous devons entretenir des relations transparentes avec les partenaires commerciaux et adhérer à l'ensemble des lois, réglementations et codes nationaux et locaux qui s'appliquent aux groupes professionnels concernés.

03 Équivalence

Si les partenaires commerciaux reçoivent l'ordre d'assurer un service pour ou au nom d'Olympus, les performances et les considérations doivent être raisonnablement proportionnées et refléter la juste valeur du marché.

04 Documentation

Nos relations avec les partenaires commerciaux doivent être gérées et consignées par écrit, de manière à permettre l'examen et le suivi des communication à tout moment. Cela concerne l'enregistrement de la nature et de l'objet de toute collaboration, ainsi que les performances et les considérations, la prise en charge des coûts et des paiements, et la preuve des services fournis (rapports d'activité par exemple).

05 Image et perception

Même une relation autorisée par la loi doit toujours être évaluée de façon critique pour déterminer son impact sur Olympus. La perception du public est importante pour notre réputation et la réussite de notre entreprise.

CADEAUX, REPAS ET DIVERTISSEMENTS

Bien que l'échange de biens de faible valeur puisse contribuer à établir le fonds de commerce d'une entreprise, nous sommes très vigilants envers les cadeaux, les repas et les divertissements, car nous sommes conscients de leur capacité à influencer le jugement.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Respecter les politiques et les limites appliquées aux cadeaux, notamment les directives locales.
- Ne jamais offrir de cadeaux, de repas ni de divertissements en vue d'influencer les décisions professionnelles d'une personne.
- Si vous invitez des partenaires commerciaux à un repas ou événement professionnel, assurez-vous que les coûts engendrés soient raisonnables et que le destinataire n'ait pas demandé l'invitation.
- Ne jamais demander un cadeau à un contact commercial.
- Ne jamais accepter d'avantages ou de cadeaux susceptibles d'influencer, voire de sembler influencer, vos propres décisions professionnelles.
- Accepter uniquement les invitations à des repas et événements professionnels si la valeur financière associée est appropriée et si les invitations sont peu fréquentes.
- Faire preuve de transparence et signaler les cadeaux et autres invitations reçus à votre supérieur.
- Appliquer les Règles internationales d'Olympus applicables et les politiques de conformité régionales. Des règles spécifiques et strictes s'appliquent aux repas et aux cadeaux offerts aux fonctionnaires, ainsi qu'aux professionnels de santé et des sciences de la vie.



CONFLITS D'INTÉRÊT

Nous exigeons de vous que vous signaliez tout conflit d'intérêt éventuel entre vos intérêts personnels et ceux d'Olympus dans le cadre de votre travail. Cela concerne les situations dans lesquelles vous travaillez avec des amis ou de la famille ou détenez un intérêt financier dans une entreprise avec laquelle nous exerçons nos activités. Communiquer clairement tout conflit éventuel peut prévenir toute influence réelle ou supposée sur les décisions professionnelles, résultant d'une collaboration.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Reconnaître que les employés ont une obligation de loyauté envers l'entreprise.
- Déceler les conflits d'intérêt, notamment les situations dans lesquelles d'autres personnes sont susceptibles de percevoir un conflit.
- Signaler tout conflit d'intérêt lié à votre travail chez Olympus ou susceptible d'apparaître ultérieurement.
- Collaborer avec l'entreprise pour traiter et résoudre les conflits. Cela peut impliquer votre exclusion de la prise de décisions liées au conflit.

Points importants :

Les situations suivantes sont susceptibles d'entraîner des conflits d'intérêt :

- **Intérêts et investissements financiers :** Par exemple, vous ou un membre de votre famille détient des intérêts chez un fournisseur, un concurrent, un fournisseur de service ou un client d'Olympus.
- **Membres de la famille et relations personnelles proches :** Par exemple, vous embauchez, évaluez ou gérez un membre de votre famille, un ami proche ou un conjoint.
- **Engagements extérieurs :** Par exemple, vous endossez un rôle politique ou caritatif en dehors de votre travail qui interfère avec les intérêts de l'entreprise ou vos fonctions.

Si vous pensez avoir un conflit, signalez-le à votre responsable, au service de conformité ou aux ressources humaines. De nombreux conflits peuvent être traités et résolus sans engendrer de graves problèmes.

Points importants :

Les employés nouent parfois des relations amoureuses sur leur lieu de travail. Nous respectons votre vie privée et il n'y a aucune raison de dissimuler une relation personnelle au sein de l'entreprise.

Toutefois, si vous observez ou suspectez un conflit dû à votre relation sur votre lieu de travail, signalez-le aux ressources humaines ou à votre responsable. Les relations entre les responsables et leurs employés requièrent une sensibilité particulière. L'entreprise vous aidera à titre confidentiel, afin de trouver une solution appropriée.

CONCURRENCE LOYALE ET VEILLE ÉCONOMIQUE

Nos relations professionnelles sont basées sur une concurrence libre et loyale. Nous n'adoptons pas de pratiques commerciales déloyales et nous adhérons à l'ensemble des lois régissant la restriction de la concurrence. La violation des lois encadrant la concurrence et de la législation antitrust peuvent être punies par des amendes et des pénalités conséquentes. Ces dernières peuvent être imputées à l'entreprise comme aux employés.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Être extrêmement prudent dans les communications avec les concurrents, surtout lors de discussions informelles.
- S'identifier ouvertement comme un employé d'Olympus.
- Ne jamais discuter de sujets confidentiels avec les concurrents, tels que les tarifs, les domaines d'activité, les volumes de vente ou le type et la quantité de produits vendus ou fabriqués.
- Ne jamais discuter de la répartition des marchés, ni suggérer l'exclusion de certains clients avec les concurrents.
- Ne jamais fixer ou discuter de la fixation des prix de vente avec les concurrents.
- Pratiquer une concurrence équitable et éviter toute conduite constituant ou ressemblant à une manipulation au cours d'un appel d'offres.

Points importants :

Nous ne concluons pas d'accords avec nos concurrents sur les sujets suivants :

- prix
- coordination des offres
- modalités ou conditions de vente
- plans de recherche et de développement
- répartition du marché ou des clients
- volumes de production

COMMERCE INTERNATIONAL

Nous sommes tenus de respecter les lois d'importation et d'exportation régissant le commerce international et de participer activement aux mesures de contrôle. Il s'agit d'un domaine complexe et technique. Si vous travaillez dans le commerce international, collaborez étroitement avec le service de gestion de la conformité commerciale d'Olympus.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Reconnaître les produits contrôlés et obtenir les licences d'importation et d'exportation requises.
- Ne jamais exporter de produits vers des parties, pays ou entités soumis à des restrictions.
- Fournir des informations exactes et véridiques aux douanes et organismes de réglementation.
- Respecter les lois et les réglementations commerciales en vigueur.

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET FRAUDE

Chez Olympus, nous faisons preuve de transparence à tous les niveaux et accordons la priorité à la prévention et la détection des fraudes. Nous sommes conscients que nos actionnaires exigent des informations honnêtes et exactes pour évaluer notre situation financière et les performances de l'entreprise. Nous faisons preuve d'intégrité dans nos rapports, en appliquant toutes les normes de comptabilité requises.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Signaler et enregistrer toutes les données financières, notamment les opérations relatives aux recettes et aux dépenses honnêtement, précisément et complètement, durant l'exercice comptable approprié.
- Respecter les lois et les réglementations fiscales en vigueur.
- Ne jamais rédiger de fausses déclarations ou demandes d'indemnité. Ne jamais consigner d'informations erronées délibérément, ni manipuler d'informations comptables ou des états financiers pour générer des profits, respecter des budgets de vente, réaliser les dépenses budgétisées ou pour toute autre raison.
- Satisfaire toutes les exigences de déclaration et de divulgation et coopérer avec tout commissaire aux comptes interne ou externe.



Points importants :

Le blanchiment d'argent constitue un problème mondial sérieux et un délit financier qui concerne de nombreuses entreprises. Restez attentif aux comportements inhabituels concernant les transactions financières, notamment :

- Les personnes évasives ou réticentes à fournir des informations
- Les personnes qui fournissent des informations incomplètes ou incohérentes, comme des documents qui ne peuvent pas être vérifiés, plusieurs numéros d'identification fiscale ou qui tentent de masquer l'identité des personnes impliquées
- Les personnes qui demandent des transferts d'argent ou des transactions financières inhabituels
- Une mauvaise couverture médiatique d'une personne ou d'une entreprise impliquée

GESTION DES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET AUTRES TIERS

Nous nous sentons responsables de l'ensemble du cycle de vie de nos produits, qu'il s'agisse de la conception des produits, de l'approvisionnement en matières premières, de la production ou de l'élimination des produits dans l'environnement. Toute action illégale ou contraire à l'éthique de la part d'un partenaire commercial peut nous exposer à des responsabilités et porter atteinte à notre réputation. Nous devons évaluer et trier soigneusement nos partenaires commerciaux potentiels et tout autre tiers avant de travailler avec eux, en nous réservant le droit de résilier les contrats avec les entreprises et les individus dont les actions sont susceptibles de nous exposer à un risque.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Travailler uniquement avec des prestataires, des partenaires commerciaux et d'autres tiers qualifiés.
- Filtrer les partenaires commerciaux potentiels et tout autre tiers avant de nouer des relations professionnelles avec eux et réévaluer régulièrement les relations existantes.
- Exiger des personnes travaillant avec nous qu'elles respectent nos exigences envers la corruption et d'autres activités illégales ou inappropriées.
- Surveiller et, si possible, garantir et exercer le droit de contrôler régulièrement les prestataires, les partenaires commerciaux et d'autres tiers avec lesquels nous travaillons, tout en vérifiant la survenue d'actions contraires à l'éthique ou illégales.



Points importants :

Nous exigeons de nos partenaires commerciaux, fournisseurs, distributeurs et tiers qui agissent en notre nom qu'ils partagent nos valeurs et respectent les normes décrites dans le Code international d'Olympus, appliquent les règles de concurrence libre et loyale, tout en agissant conformément aux dix principes décrits dans le Pacte mondial des Nations Unies, concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption.



NOUS DEVONS

PROTÉGER LES
RESSOURCES ET
LES INFORMATIONS
DE L'ENTREPRISE

RESSOURCES ET INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Nous sommes tous responsables de la protection des ressources de notre entreprise. Les clients, fournisseurs et autres tiers nous confient également leurs ressources. Nous vous demandons de veiller à ce que toutes les ressources qui vous sont confiées par d'autres entreprises bénéficient d'une protection adéquate.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Utiliser uniquement les ressources de l'entreprise, par exemple, les capitaux, le personnel, les logiciels ou l'équipement de travail à des fins professionnelles légitimes.
- Ne jamais utiliser les ressources de l'entreprise à des fins personnelles.
- Prendre soin des biens matériels, comme les équipements et les locaux.
- Ne jamais vendre, mettre en gage, prêter, transférer ou modifier nos ressources de façon à réduire leur valeur, à moins que vous ne soyez motivé par des raisons professionnelles raisonnables et ayez obtenu l'approbation de votre responsable.

Points importants :

L'avantage concurrentiel de notre entreprise dépend de certaines informations confidentielles et exclusives, notamment la propriété intellectuelle, telle que les schémas de produits ou la technologie de fabrication. La divulgation inappropriée de ces informations risque de porter gravement préjudice à notre entreprise.

Si votre travail implique que vous receviez des informations qui ne sont généralement pas connues du public, comme les secrets industriels ou d'autres informations relatives à des produits ou processus, veillez à les protéger.

Protégez les documents et les appareils, évitez de travailler sur des projets confidentiels en public et ne révélez aucun détail dans les situations où vos propos sont susceptibles d'être écoutés.





PROTECTION DES DONNÉES

Olympus détient de nombreuses informations importantes sur les réseaux et serveurs de notre entreprise, dont certaines sont considérées comme confidentielles ou sensibles. Nous partageons tous la responsabilité de protéger ces informations et d'éviter d'agir de façon à entraîner la perte, le vol ou la divulgation accidentelle de ces informations. Nous sommes également tenus d'adopter une bonne cyber-hygiène.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Prendre les mesures appropriées pour protéger nos ordinateurs et nos appareils, ainsi que les réseaux de l'entreprise.
- Utiliser des mots de passe sûrs et ne pas les communiquer.
- Conserver les informations confidentielles sur les réseaux et systèmes autorisés de l'entreprise.
- Informez votre responsable si vous avez accès à des informations personnelles dont vous n'avez pas besoin.

PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La protection des informations personnelles est fondamentale pour l'engagement d'Olympus envers ses patients, professionnels de santé, partenaires commerciaux externes, employés et clients. Nous respectons les droits à la vie privée en protégeant les informations personnelles des individus et en empêchant leur divulgation non autorisée ou illégale, ainsi que leur utilisation abusive. En outre, nous respectons toutes les directives et les lois sur la vie privée applicables lorsque nous collectons, stockons, utilisons et partageons les informations personnelles des individus, qu'il s'agisse d'employés, de client ou d'autres personnes.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Ne jamais accéder à des informations personnelles stockées sur nos systèmes, à moins que votre travail ne le requiert et que vous ne les utilisiez qu'aux fins initiales pour lesquelles elles ont été collectées.
- Examiner régulièrement les informations que vous détenez et supprimer les informations personnelles dont vous n'avez plus besoin.

DÉLIT D'INITIÉ

Il est possible que dans le cadre de notre travail, nous prenions connaissance d'informations concernant Olympus ou d'autres entreprises qui sont inconnues du grand public. Si cette situation se produit, nous devons éviter de négocier en bourse les actions ou d'autres valeurs mobilières d'autres entreprises, ou de conseiller à d'autres individus d'en faire de même.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Reconnaître les cas où nous travaillons avec des informations privilégiées.
- Si vous détenez des informations privilégiées, ne négociez pas les actions ou d'autres instruments financiers d'entreprises tant que ces informations ne sont pas divulguées au public.
- Ne jamais conseiller à quelqu'un d'autre de réaliser des transactions en se basant sur des informations privilégiées.



À quoi ressemblent les informations privilégiées ?

Les informations privilégiées font référence à toutes les informations susceptibles d'inciter un investisseur raisonnable à acheter ou vendre des actions ou d'autres valeurs mobilières. Par exemple :

- Résultats financiers non dévoilés
- Projets d'acquisition d'une autre entreprise
- Annonces prévues de nouveaux produits
- Discussions au sujet d'un investissement important dans une autre entreprise
- La décision d'externaliser une grande partie des activités
- Le projet d'annuler le contrat d'un fournisseur important



COMMUNICATIONS PRUDENTES ET GESTION DES DOSSIERS

Les communications en langage écrit, que ce soit sur papier, sur des documents électroniques, dans des e-mails ou sur des réseaux sociaux, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les déclarations peuvent être sorties de leur contexte et exprimer soudainement tout autre chose, qui ne reflète en rien l'intention initiale de l'auteur. Toujours communiquer de manière professionnelle, en reconnaissant la possibilité que les communications soient récupérées et lues dans le futur, sans bénéficier de vos intentions ou de leur contexte d'origine.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Faire preuve d'ouverture et d'honnêteté, en veillant à ce que vos communications soient toujours factuelles, objectives, transparentes, professionnelles et honnêtes.
- Toujours conserver les documents conformément aux échéanciers de conservation de dossiers de l'entreprise. Ne jamais détruire les dossiers qui sont, ou peuvent s'avérer, pertinents dans le cadre d'une enquête officielle ou procédure judiciaire éventuelle ou imminente.
- Ne jamais communiquer avec les médias ou répondre aux demandes de renseignements des investisseurs au nom de l'entreprise, à moins que vous ne soyez expressément autorisé à le faire.



NOUS DEVONS

FAIRE PREUVE
D'INTÉGRITÉ DANS
NOS INTERACTIONS
AVEC LES CLIENTS,
LES PARTENAIRES
COMMERCIAUX ET
LES AUTRES PARTIES
PRENANTES

INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Nos initiatives de vente, de marketing et de publicité concernant nos produits de santé et de sciences de la vie doivent être axées sur les avantages offerts aux patients. Nous respectons le droit des professionnels de santé de prendre les meilleures décisions pour leurs patients, et nous ne tenterons pas d'influencer indûment leurs décisions.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Nous n'offrons, ni ne promettons jamais quelque chose de valeur afin d'encourager ou d'inciter un professionnel de santé à acheter ou utiliser nos produits.
- Nous faisons appel aux services de professionnels et d'organisme de santé uniquement s'ils sont légitimement nécessaires et documentés. La somme que nous payons est conforme à la juste valeur marchande des services fournis.
- Nous facturons précisément et honnêtement l'utilisation de nos produits et services.



Points importants :

Toutes nos activités scientifiques et promotionnelles avec des professionnels et des organismes de santé visent à garantir une utilisation efficace de nos produits, tout en améliorant les soins offerts aux patients.

Toute information fournie doit être utile, exacte, étayée par des preuves scientifiques et présentée honnêtement.



GESTION DES ACTIFS SUR LE TERRAIN

Si nous fournissons des unités de démonstration ou d'évaluation, ou encore des produits de prêt, nous appliquons toutes les politiques et procédures de l'entreprise.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Comprendre quand nous pouvons fournir un actif à un professionnel de santé et les circonstances dans lesquelles cela est interdit.
- Coopérer à tout processus d'audit ou de contrôle.
- Effectuer le suivi de tous les actifs et déterminer les cas où ils doivent être retournés à l'entreprise.

PROMOTION DE NOS PRODUITS

Nos patients, d'autres parties prenantes et le grand public nous font confiance pour leur fournir des informations honnêtes et exactes au sujet de nos produits. Nous promouvons nos produits uniquement de manière claire, juste et compréhensible, conformément aux exigences réglementaires.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Communiquer honnêtement toutes les informations relatives aux produits, en soulignant clairement les risques et les avantages associés.
- Ne jamais déformer ni omettre des informations relatives à la sécurité.
- Utiliser uniquement le matériel promotionnel examiné et approuvé par l'entreprise.
- Respecter les exigences réglementaire locales lors de la promotion des produits.

Nous avons une responsabilité envers les patients qui participent à nos essais cliniques. Nous devons :

- Communiquer honnêtement nos recherches, afin que les sujets humains puissent prendre des décisions éclairées concernant leur participation éventuelle.
- Ne jamais participer à un essai clinique si nous avons un intérêt susceptible de compromettre notre objectivité et notre impartialité.
- Divulguer au public toutes les informations relatives aux essais cliniques, conformément à la loi.

NOUS DEVONS

ÊTRE ENTREPRISE
CITOYENNE
EXEMPLAIRE



RESPONSABILITÉ SOCIALE

Olympus se considère comme un citoyen des communautés où ses employés vivent et travaillent. Nous respecterons toujours la culture et les pratiques des pays et régions où l'entreprise exerce ses activités. Notre but consiste à offrir aux gens une vie plus saine, plus sûre et plus satisfaisant, principalement grâce à nos produits, mais également via nos activités au sein de la communauté.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Rester conscients de l'impact de nos décisions sur nos parties prenantes et la société.
- S'efforcer de développer une compréhension mutuelle avec les personnes qui vivent dans des pays et des régions dans lesquelles nous exerçons nos activités.
- Soutenir les projets des communautés qui reflètent notre entreprise en donnant de l'argent ou du matériel à des organismes de bienfaisance et en offrant des subventions dédiées à l'éducation, à la formation et au développement professionnel.
- Tirer parti de nos propres compétences et expertise pour les mettre bénévolement au profit de la société.

ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement à l'échelle mondiale relève de notre responsabilité. Nous avons adopté une approche responsable et prudente envers l'utilisation des ressources naturelles, nous employons des technologies durables autant que possible sur nos sites de production et nous proposons des produits respectueux de l'environnement à nos clients. Nous agissons en vue d'améliorer notre empreinte carbone au fil des ans, dans le but de devenir plus carboneutre à long terme.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Respecter les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, tout en appliquant les normes internes rigoureuses.
- Dans la mesure du possible, ne pas utiliser de matériaux ou de méthodes qui génèrent des risques pour l'environnement ou la santé lorsque des alternatives appropriées sont disponibles.
- Économiser l'énergie et les ressources, promouvoir le recyclage, utiliser autant que possible les énergies renouvelables et optimiser les processus de l'entreprise pour gagner en efficacité.
- Améliorer en permanence nos activités environnementales, conformément à notre système de gestion de l'environnement.

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUITABLES

À travers toutes les activités de l'entreprise, Olympus respectera l'ensemble des droits de l'Homme reconnus internationalement et interdira le travail forcé, le travail des enfants ou la discrimination illégale. Nous exerçons une diligence raisonnable de façon à ne pas collaborer avec des fournisseurs qui proposent des produits et services non sécuritaires, violent les lois en vigueur, font travailler des enfants, ont recours au travail forcé ou infligent des châtimements corporels à leurs employés.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :

- Promouvoir les principaux droits de l'Homme, respecter la législation du travail et renoncer à toute forme de travail forcé, obligatoire ou effectué par des enfants.
- Identifier les signes de traite d'êtres humains et du travail forcé, en signalant toute violation des droits de l'Homme immédiatement.
- Ne jamais travailler avec ou encourager, directement ou indirectement, tous groupes ou organisations antisociaux qui menacent l'ordre ou la sécurité de la société.

A photograph of a middle-aged man with dark hair, wearing a white dress shirt and a red tie. He is smiling and looking upwards and to the right while holding a black mobile phone to his ear. The background is a bright, modern interior with white structural beams. Overlaid on the image is the text 'SOULEVER DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS' in a blue, sans-serif font.

SOULEVER DES
QUESTIONS ET DES
PRÉOCCUPATIONS

FAIRE PREUVE DE DISCERNEMENT ET DEMANDER CONSEIL

Aucun code ne peut couvrir toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Chaque décision ou situation rencontrée requiert du bon sens personnel et à une réflexion approfondie.

Préparez-vous à vous remettre en question et à réfléchir à vos actions. Si vous avez le moindre doute, demandez de l'aide et des conseils à d'autres personnes. Vous pouvez contacter les personnes indiquées dans ce document ou votre service de conformité à tout moment.





QUE SE PASSE-T-IL SI LE CODE NE CONTIENT PAS LA RÉPONSE À MA QUESTION ?

Les directives mentionnées dans le Code international d'Olympus ne sont pas exhaustives. Des spécifications nationales et des procédures opérationnelles internes s'appliquent également à votre domaine individuel.

Si vous ignorez comment appliquer le Code ou une autre norme, posez-vous les six questions suivantes :

Ai-je suffisamment d'informations ?

Mieux vaut demander davantage de détails que de ne pas en savoir assez.

Quelle conduite dois-je adopter selon les directives d'Olympus ?

Si vous ne parvenez pas à trouver les informations nécessaires, le service de conformité sera ravi de vous aider à trouver les directives appropriées.

Ma décision me donne-t-elle une mauvaise impression ?

Si c'est le cas, réfléchissez aux raisons pour lesquelles vous ressentez ce sentiment. Votre instinct est souvent un indicateur fiable.

Justifier ma décisions auprès de la direction me poserait-il problème ?

Cela peut être le cas si votre décision n'est pas conforme à nos attentes en matière de comportement éthique.

Puis-je expliquer la situation à mes amis et à ma famille ?

La plupart des personnes que nous côtoyons dans notre vie privée nous souhaitent le meilleur, sans pour autant être directement liées à Olympus. Imaginez-vous décrire la situation à ces personnes. Quel conseil vous donneraient-elles ?

Que se passerait-il si ma situation était couverte par les médias ?

Il s'agit souvent de déterminer si l'on a tort ou raison, tout en prenant en compte l'impression des autres concernant la situation. Demandez-vous toujours comment la situation serait perçue ou jugée par un tiers.

IDENTIFIER ET RÉAGIR À UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ

Nous faisons preuve d'ouverture esprit lorsque nous sommes confrontés à des erreurs. Faites preuve de transparence avec l'entreprise et demandez de l'aide si vous commettez une erreur ou prenez connaissance d'une erreur commise par une autre personne. C'est uniquement en discutant des problèmes que nous pouvons trouver une solution et progresser en tant qu'équipe.

Chacun est tenu de signaler les comportements illégaux exprimés par des employés, des responsables, des fournisseurs et des partenaires commerciaux, en cas de fraude financière ou de violation de la loi sur la concurrence. Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de soulever les inquiétudes en cas de mauvaise conduite éventuelle. Nous vous encourageons à vous manifester et signaler toute préoccupation au service de conformité, à votre responsable, aux ressources humaines, au service juridique ou à la ligne d'intégrité.

C'est en vous exprimant que vous pourrez protéger Olympus.

SUSCITER LA CONFIANCE PAR NOS ACTES

Olympus applique une politique de porte ouverte depuis des années. Faites-nous part de vos inquiétudes. Les actions visant à protéger nos valeurs sont toujours appropriées et appréciées chez Olympus.

Nous ne tolérons aucune discrimination ou représailles envers les individus qui nous font part de leurs inquiétudes ou participent à une enquête de bonne foi, même si les preuves sont insuffisantes pour établir une préoccupation légitime.

Si vous souhaitez obtenir des conseils ou si vous identifiez une mauvaise conduite, vous ne serez pas seul pour affronter cette situation.

Collègues

L'un de vos collègues peut avoir rencontré une situation similaire auparavant. Parlez ouvertement de vos inquiétudes et demandez de l'aide.

Direction

Votre responsable est là pour vous aider. Il peut notamment s'agir de vous fournir des conseils concernant le Code international d'Olympus et de gérer vos préoccupations.

Conformité

Si vous avez des questions ou des inquiétudes à propos du Code international d'Olympus, nos collègues du service de conformité seront ravis de vous aider. Bien entendu, nous respecterons la nature confidentielle de vos enquêtes et signalements.

Ligne d'intégrité mondiale

La ligne d'intégrité est un service assuré par une entreprise indépendante, disponible 24 h/24, 7 j/7 et 365 j/an. Tous les signalements sont considérés comme confidentiels et font l'objet d'enquêtes appropriées.

La ligne d'intégrité est disponible pour tous les employés, partenaires commerciaux et autres parties qui souhaitent signaler une violation éventuelle du Code international d'Olympus.

Votre appel à la ligne d'intégrité ou votre question adressée sur le site Web ne peuvent pas être tracés. Vous pouvez garder l'anonymat lorsque vous effectuez un signalement, dans la mesure permise par la loi locale.





EXPRIMEZ-VOUS : LIGNE D'INTÉGRITÉ OLYMPUS

[OLYMPUS.ETHICSPPOINT.COM](https://olympus.ethicspoint.com)

Révisé le 28 octobre 2024